

ccas

Portage de repas

> Une solution pour le maintien à domicile
des personnes âgées en perte d'autonomie
et/ou en situation de handicap



Mis à jour en janvier 2026

www.ccas-istres.fr


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE d'ISTRES

Ville d'ISTRES 
www.istres.fr

Le Pôle du maintien à domicile

Propose aux seniors et aux adultes en situation de handicap des repas cuisinés et variés (élaborés par une société extérieure), livrés à leur domicile.

Les repas peuvent être adaptés aux besoins du bénéficiaire en cas de régime particulier.

Au-delà de la livraison de repas complet, c'est une visite quotidienne au domicile et un lien social renforcé.

Public aidé

Le service s'adresse aux personnes retraitées, âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie (temporaire ou permanente), et aux adultes en situations de handicap (reconnaissance par la MDPH) n'ayant pas la possibilité de fréquenter un foyer restaurant et n'ayant pas la possibilité de recevoir une aide d'un membre de la famille ou toute autre personne vivant au domicile.

L'équipe

Le personnel est composé de 5 agents expérimentés et équipés de 2 véhicules frigorifiques. L'équipe travaille en collaboration avec les différents services du maintien à domicile du CCAS.

Les prestations

➤ **Chaque repas du midi est composé de 5 éléments** : un hors-d'œuvre, un plat principal avec accompagnement, fromage, laitage ou fruit, petit pain.

➤ **Le dîner est composé de 3 éléments** : Potage et entrée, laitage ou fruit.

Des menus spécifiques sont également proposés pour certains régimes alimentaires :

- Pauvre en sel.
- Pauvre en sucre.
- Pauvre en sel et en sucre .
- Hépathique.
- Différentes textures : haché, mixé.
- Sans viande.

Les repas sont livrés dans un sac pochon. Pour garder la qualité et le goût, la chaîne de froid est garantie : les menus sont transportés en camion réfrigéré puis déposés dans votre réfrigérateur. Il ne vous reste plus qu'à réchauffer vos plats et déguster.

La zone géographique

Intervient sur la commune d'Istres incluant Entressen et le Ranquet.

Les démarches d'inscription

La demande d'inscription peut se faire par la personne elle-même, par son entourage ou un partenaire auprès du pôle du maintien à domicile.

Le responsable peut vous aider à renseigner votre **fiche d'inscription**. Une première visite sera programmée. Une copie de votre **dernier avis d'imposition** avec un **certificat médical évaluant le degré d'incapacité et mentionnant explicitement l'existence de troubles importants** sont demandés pour finaliser le dossier. Sous 72h, les repas vous seront livrés au domicile.

Le fonctionnement

La livraison quotidienne est assurée du lundi au vendredi, le matin avant midi (le jeudi seront livrés les repas du jeudi et vendredi et le vendredi seront livrés les repas du week-end). Il est possible de suspendre le portage de repas, en prévenant à l'avance (délai d'une semaine) ou en cas d'hospitalisation.

Tarifs 2026

Grille personne seule (revenu fiscal de référence)	Grille couple (revenu fiscal de référence)	Prix unitaire 2026
Jusqu'à 11 701 €	Jusqu'à 18 127 €	4,85 €
De 11 701,01€ à 17 136 €	De 18 127,01 à 23 452 €	6,11 €
De 17 136,01€ à 23 085 €	De 23 452,01 € à 27 626 €	8,43 €
De 23 085,01 à 27 626 €	De 27 626,01€ à 31 922 €	9,36 €
Au-dessus de 27 626 €	Au-dessus de 31 922 €	10,06 €

La livraison est assurée gracieusement par la ville. Ce service n'ouvre donc pas au crédit d'impôt.

Accueil

du portage des repas

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30*

Tél. 06 79 56 87 95

Tél. 07 88 48 41 14

*Pôle du Maintien à Domicile
18 avenue Aristide-Briand
13800 ISTRES*

www.ccas-istres.fr